

cndp
Commission nationale
du débat public

**Rapport
du garant**

Projet de développement du
port de commerce de Brest

28 juin -28 novembre 2012

établi par Claude BERNET

Le 2 janvier 2012

I- le projet

Devenue au 1^{er} janvier 2007 propriétaire du port de commerce de Brest, ancien « port d'intérêt national », dans le cadre de la loi de décentralisation de 2004, la Région Bretagne, en liaison avec la ville et la communauté urbaine Brest-Métropole Océane, ainsi qu'avec la Chambre de commerce et le Syndicat mixte Brest-Iroise, délégataires du service public portuaire, a lancé l'étude d'un projet de modernisation et de développement de ce port.

Deux objectifs ont été assignés à ce projet :

- 1- en premier lieu permettre, pour les trafics traditionnels de Brest, notamment l'agro-alimentaire, l'accueil de navires de commerce plus volumineux, donc à tirant d'eau plus important, ce qui suppose l'approfondissement de chenaux et de postes à quai,
- 2- attirer une activité nouvelle, la finition lourde des éoliennes marines par les entreprises chargées de réaliser et de gérer les champs éoliens situés au nord et au sud des côtes bretonnes. L'ampleur des navires concernés exige, là aussi, des chenaux plus profonds ; le polder de 36 ha créé à l'est du port dans les années 70 pour un éventuel stockage pétrolier, et largement inutilisé, pourrait recevoir ces activités industrielles, qui exigeraient également un quai lourd. .

II- la concertation prescrite par la CNDP

La Région de Bretagne a saisi la CNDP, le 13 février 2012, d'un programme de travaux estimé à 134 millions d'euros.

La Commission nationale, considérant que, si le projet ne revêt pas un caractère d'intérêt national, il n'en offre pas moins des enjeux économiques et sociaux importants, et des impacts sur l'environnement significatifs, a recommandé le 7 mars au maître d'ouvrage une concertation faisant une large place à l'information et à l'expression du public, dans le cadre de réunions publiques. Elle m'a désigné le même jour en qualité de garant de la mise en œuvre de cette concertation.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le rapport établi sous la responsabilité du maître d'ouvrage pour rendre compte du déroulement et des résultats de cette concertation.

Je valide les notations et opinions exprimées par ce rapport, en l'assortissant des commentaires suivants :

III La préparation et le compte-rendu de la concertation

J'ai rencontré dès le 20 mars, puis le 30 mars et le 26 avril l'équipe de la Direction de la mobilité et des transports régionale, bientôt renforcée par son prestataire EGIS.

Elle voulait agir vite, en ouvrant la concertation dès la fin de la période électorale, et sans attendre la rentrée de septembre. En effet, l'aboutissement prochain des appels d'offres sur les

champs éoliens atlantiques incitait la Région à se tenir prête à répondre aux demandes éventuelles des électriciens.

Le maître d'ouvrage s'est montré désireux de connaître et d'adapter les méthodes et les principes du débat public, issus de la loi de 2002.

J'ai notamment insisté sur :

- une publicité large et continue, par diffusion d'informations sur la concertation dans les boîtes à lettres (ici les 85.000 foyers de la communauté urbaine), avec relais dans la presse (Brest compte 2 quotidiens très actifs sur les questions économiques, sociales, et maritimes)
- l'interactivité par l'ouverture d'un site internet diffusant l'information (dossier technique, compte rendus des réunions), et recueillant aussi les opinions et les questions du public
- l'organisation d'au moins 3 réunions publiques : ouverture, mi parcours, et conclusion
- une durée suffisante pour la concertation, soit 4 mois,

Ces propositions ont été suivies, mais on note

- que le site internet n'a pas été un point fort du débat, recueillant peu d'avis (15 contributions)-.
- que si la réunion inaugurale a rassemblé un peu plus de 230 participants, et la réunion de conclusion un peu plus de 130, moins de 40 personnes étaient présentes à la réunion de mi parcours
- qu'un représentant d'une grande association a regretté, en réunion de conclusion, de ne pas avoir pu –faute de temps et de moyens- susciter un débat plus ouvert sur les vocations du port et les solutions à apporter.

On ne peut pas dire que le public se soit mobilisé dans cette forme de débat. Est-ce le signe d'un certain consensus autour d'un projet porteur d'emploi, dans une année noire de l'économie, allant, qui plus est, vers ces énergies nouvelles que l'on s'acharne à développer ?

En fait, la concertation a été beaucoup plus active et efficace dans un autre cadre, celui des 4 ateliers, que le maître d'ouvrage a organisé et animé, sur les thèmes

- l'impact socio économique (ouvert au public)
- la relation ville-port (ouvert au public)
- les impacts sur la rade (ouvert au public)

- le dragage (qualifié d'atelier technique, cet atelier était ouvert sur invitations du maître d'ouvrage ; les questions de dragage étaient également traitées par l'atelier impacts sur la rade)

Chacun des ateliers s'est réuni à 3 reprises de juillet à novembre. J'ai assisté à une séance de chaque atelier, et y ai trouvé, y compris dans l'atelier dragage, les mêmes caractéristiques ;

- toutes les séances ont rassemblé entre 15 et 25 participants, notamment des élus des comités de quartiers (le quartier St Marc, domine le port de commerce), des chefs d'entreprises, des responsables associatifs (ex Mor Glaz, Surfrider Foundation, Ligue bretonne de voile etc) ,des techniciens des collectivités (not Syndicat du Bassin de l'Elorn) , et des citoyennes et citoyens
- le maître d'ouvrage a invité les bureaux d'études à présenter leurs travaux et leurs résultats dans le cadre des ateliers : une information toute récente et de qualité a ainsi été délivrée au public
- des conclusions opérationnelles ont été tirées des ateliers par le maître d'ouvrage : en fin de concertation, des engagements ont ainsi porté sur les méthodes plus progressives de dragage, réduisant le « panache » de matières en suspension, sur les nuisances de chantier (routes d'accès, horaires de transport etc), sur l'insertion du projet dans son environnement (site de loisir du Moulin blanc, parcours sportifs et promenades littorales).

En conclusion, le rapport sur la concertation sera soumis au Conseil régional de Bretagne dans sa session de février.

Claude BERNET